

PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1

Bilan de mise à disposition

1 / Les formalités de la modification simplifiée n°1 du PLU ont été les suivantes :

- Publication d'un avis au public (annonces légales du Dauphiné Libéré du 23/05/2019),
- Affichage de l'avis au public en mairie, sur le site internet (myans.fr) et sur les panneaux d'affichage communaux le 20/05/2019,
- Les documents relatifs à la modification simplifiée n°1 du PLU ont été mis à disposition du public du 01/06/2019 au 30/06/2019 pendant les horaires d'ouverture de la mairie, ainsi qu'un registre permettant au public de formuler ses observations.
- Consultation des personnes publiques associées suivantes :
 - DDT de la Savoie
 - Préfecture
 - Parc de Chartreuse
 - DREAL
 - Communauté de Communes de Cœur de Savoie
 - Métropole Savoie
 - Chambre de commerce et d'industrie
 - Chambre des Métiers et de l'Artisanat
 - Chambre d'Agriculture
 - INAO
 - Conseil départemental Prés +
 - Conseil Régional
 - Mairie Challes les Eaux
 - Mairie Chignin
 - Mairie Apremont
 - Mairie les Marches
 - Mairie La Ravoire
 - Mairie St Jeoire Prieuré
 - Mairie St Baldoph
 - CAUE

2 / Bilan :

- Consultation du public : aucune observation n'a été enregistrée.
- Consultation des personnes publiques associées : aucune observation n'a été émise.